

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

SÉANCE DU 9 AVRIL 2015

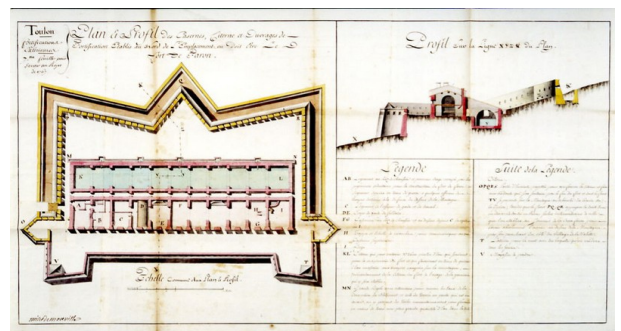
VAR - TOULON - Fortifications du Mont Faron

Caserne retranchée – Fort Faron – Crémaillère du Faron

La caserne retranchée du Mont Faron

En 1763-1764, le projet général pour la défense de Toulon établi par le directeur des fortifications de Provence, Nicolas Milet de Monville, prévoit notamment la construction de deux redoutes dans le secteur est de la montagne pour en barrer l'accès relativement aisé depuis Lavalette : l'une située à la Croix Faron, et la seconde sur un replat inférieur, à l'emplacement de ce qui deviendra le fort Faron.

L'éloignement de la place et une desserte quotidienne peu commode font envisager la construction d'un bâtiment de service à proximité immédiate de la future redoute Faron, bâtiment dont le plan et l'exécution sont réalisés par le sous-brigadier du génie Louis d'Aiguillon en 1766. Conçu à la base comme un cantonnement de chantier comprenant des casernements, des magasins et une grande citerne destinée à fournir l'eau nécessaire à la construction de la redoute, l'édifice est dès l'année suivante intégré au système défensif permanent : pour affirmer sa vocation militaire finale, il est enveloppé d'une enceinte et d'un fossé qui le transforment en caserne retranchée.



L'ensemble se compose d'une part de la caserne avec citerne incorporée, bâtiment militaire non défensif, d'autre part de l'enceinte fossoyée et crénelée qui l'enveloppe à vocation purement défensive.

La caserne est un bâtiment rectangulaire de 45 m de long, divisé en onze travées et comportant deux « nefs » équivalentes : au sud le casernement proprement dit élevé sur deux niveaux ; au nord la citerne d'une contenance de 392 m³ avec le même système d'arcs diaphragmes délimitant les travées et distribuée par une coursive sud. Cette citerne stocke les eaux pluviales de la toiture et surtout les eaux qui ruissellent du terrain réglé en pente à l'arrière du bâtiment, un glacis régulier prévu pour être recouvert de carreaux ou tuiles de terre cuite ; les eaux rejoignent la citerne après avoir été collectées par un caniveau revêtu de terre cuite au bas de la pente et après avoir traversé un système de purification. Ce dispositif d'*impluvium* constitue un *unicum* dans l'histoire de l'architecture militaire française.

Permettant la défense rapprochée au fusil, l'enceinte crénelée est flanquée par deux bastionnets encadrant la courtine sud. Sur les côtés nord, est et ouest, elle est flanquée par redents, précédée par un fossé creusé dans le roc et percée de deux rangs de créneaux de fusillade superposés.

L'accès se fait à l'ouest, par un pont-levis placé à côté du bastion plat de l'angle sud-ouest.



Protection

La caserne retranchée a été inscrite au titre des monuments historiques en totalité, y compris le fossé qui l'entoure sur les trois côtés ouest, nord et sud et la rampe d'accès ouest par arrêté préfectoral du 22 septembre 2015.